

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères,
Monsieur le Maire de la ville de Toulouse,
Françaises, Français,
Mesdames et Messieurs les membres et représentants d'associations et autres organisations de la société civile,
Amis du Togo,

La diaspora togolaise vivant à Toulouse saisit la présente tribune pour attirer votre attention sur les événements qui secouent le Togo depuis quelques mois, et qui ne semblent pas faire l'objet d'une attention particulière.

Le Togo, qui a accédé à son Indépendance le 27 avril 1960, n'a eu à son actif qu'un seul Président de la République, légitime et régulièrement élu, Sylvanus OLYMPIO.

Depuis le 13 janvier 1967, date de son assassinat, le Togo est dirigé par la famille Gnassingbé, qui s'accroche à, la magistrature suprême malgré le vœu légitime du peuple d'obtenir l'alternance.

En 1992, les Togolais se sont massivement dotés Constitution limitant les mandats présidentiels à raison d'un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois.

En décembre 2002, cette Constitution fut l'objet de tripatouillages, savamment orchestré par ma mouvance présidentielle, et permettant désormais au Président de la République d'être rééligible indéfiniment.

A la suite du décès d'Eyadema, survenu le 5 février 2005, les sbires et oligarques du pouvoir n'ont eu pour seule hâte que d'effectuer un coup d'état constitutionnel, permettant à Faure Gnassingbé de succéder à son père qui venait d'effectuer 38 ans de règne.

Faure Gnassingbé est arrivé au pouvoir en 2005 dans un contexte d'effusion de sang, avec le massacre de la population descendue pour dire non à la dérive dynastique de la gestion de la chose publique. Les rapports d'enquêtes y afférentes font état de 500 à 800 morts.

Depuis, Faure Gnassingbé s'y maintient, quoique contesté par le peuple togolais.

A ce jour, le père et le fils-successeur totalisent donc, à eux deux seuls, plus de 50 ans de pouvoir.

Les filles et fils du Togo, épris de liberté, sont depuis toujours contraints à l'exil.

Toute velléité de contestation est réprimée avec l'extrême rigueur.

Les richesses du pays sont concentrées dans les mains du Président de la République de son entourage immédiat de collaborateurs. La paupérisation de la population est de plus en plus criarde.

C'est dans ce contexte qu'une manifestation pacifique a été organisée le 19 août écoulé par le Parti National Panafricain (PNP) de Tikpi ATCHADAM, un parti de l'opposition.

Les revendications portent sur :

- Le retour à la Constitution de 1992.
- L'établissement du droit de vote pour la diaspora togolaise.
- La limitation des mandats présidentiels.
- Le retour au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Les leaders de l'opposition n'ont d'ailleurs pas manqué de dire et de réitérer les garanties de poursuite qu'ils promettent aux dirigeants, malgré les différents crimes et exactions observées.

En guise de réponse à cette manifestation pacifique, les dirigeants togolais ont répondu par la répression sanglante, les arrestations arbitraires, et des jugements consécutifs assortis de peines importantes allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme.

En lieu et place de la police et de la gendarmerie, les autorités publiques ont préféré envoyer l'armée à l'encontre des manifestants, pourtant sortis les mains nues.

On déplore des pertes de vies humaines, dont des enfants, et aussi des blessés.

Curieusement, aucune enquête n'a été ouverte au ni au sein, ni à l'égard de l'armée, afin de situer les responsabilités sur les modalités de ses interventions et sur les conséquences qui en ont découlé.

Tout porte à croire que le Président du Togo est déterminé à continuer de gérer le Togo comme une monarchie.

Ces agissements constituent, à bien des égards, des manquements aux dispositions constitutionnelles, notamment la liberté de manifestation et la liberté d'expression.

Les droits et libertés auxquels le Togolais aspirent sont ceux qui ont été revendiqués et obtenus en France lors de la révolution de 1789, ceux qui ont fait de la France la Patrie et le chantre des droits de l'Homme.

Il s'agit donc, tout naturellement, de causes communes, qui commandent que le peuple français manifeste à notre égard sa solidarité.

Pour notre part, nous reprenons à notre compte les revendications légitimes du peuple togolais, auxquelles nous ajoutons notre exigence de libération immédiate et sans condition des détenus politiques.

Le Togo lance son cri d'alarme et interpelle les femmes et hommes épris de paix et de respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, afin que la lumière de la liberté puisse un jour illuminer la Terre de nos Aïeux !

Vive la Terre de nos Aïeux !

Je vous remercie !